

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

Le 12 juin 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 juin 2013

2013 DPE 48 / 2013 DF 30 Budget annexe de l'eau de la Ville de Paris – Approbation du compte administratif 2012.

M^{me} Anne LE STRAT, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu les budgets primitif et supplémentaire, ainsi que la décision modificative de l'exercice 2012 du budget annexe de l'eau délibérés par le Conseil de Paris lors des séances des 12,13 et 14 décembre 2011, et 9 et 10 juillet 2012 ;

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2012 du budget annexe de l'eau rendu par le Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2013 par lequel Monsieur Le Maire de Paris soumet à son approbation le compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2012 ;

Sur le rapport présenté par Madame Anne LE STRAT au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Le compte administratif du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris pour l'exercice 2012 est arrêté en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit:

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2012 ont été arrêtés à (budget supplémentaire) :	429 536,80 euros
Le montant des dépenses mandatées s'élève à :	383 102,06 euros
Déficit cumulé au 31 décembre 2011 :	14 090,75 euros

RECETTES

Les recettes de l'exercice 2012 ont été évaluées à (budget supplémentaire) :	429 536,80 euros
Le montant des recettes constatées s'élève à :	440 483,96 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2011 :	néant

BALANCE

Dépenses :	383 102,06 euros
Recettes :	440 483,96 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2012 :	43 291,15 euros

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

Les crédits de l'exercice 2012 ont été arrêtés à (budget supplémentaire) :	3 294 357,24 euros
Le montant des dépenses mandatées s'élève à :	2 413 797,20 euros
Déficit d'exploitation au 31 décembre 2011 reporté :	néant

RECETTES

Les recettes de l'exercice 2012 ont été évaluées à (budget supplémentaire) :	3 294 357,24 euros
Le montant des recettes constatées s'élève à :	2 673 186,43 euros
Excédent d'exploitation au 31 décembre 2011 reporté :	665 483,24 euros

BALANCE

Dépenses :	2 413 797,20 euros
Recettes :	2 673 434,84 euros
Excédent cumulé au 31 décembre 2012 :	924 872,47 euros

Article 2 : Le solde d'exécution positif de la section d'investissement, d'un montant de 43 291,15 euros, sera repris en section d'investissement et inscrit en recettes de cette section (R 001) au budget supplémentaire de 2013.

Article 3 : Le résultat excédentaire de la section d'exploitation, d'un montant de 924 872,47 euros, sera reporté en recettes de la section d'exploitation (R 002) au budget supplémentaire de 2013.

Article 4 : Les opérations d'ordre non budgétaires enregistrées sur l'exercice 2012 pour la mise en affectation des biens à l'établissement public industriel et commercial dénommé Eau de Paris ont mouvementé en débit le compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisés) à hauteur de 28 144 458,58 euros. Ces montants modifient la balance au 31 décembre 2012.